



Contrat

ANWB - Camping

Système de réservation anwb.nl par Secureholiday.net

adresse Wasseenaarseweg 220
2596 EC Den Haag
adresse postale Postbus 93200
2509 BA Den Haag
PAYS-BAS
internet www.anwb.nl
camping@anwb.nl

Préambule

L'ANWB a mis en place un système de réservation pour les Campings, sur son site anwb.nl, à destination de Campings sélectionnés. Les Campings intéressés peuvent ainsi proposer aux vacanciers la possibilité de réserver directement un emplacement ou un hébergement locatif par l'intermédiaire du site anwb.nl.

Le Camping _____ est intéressé par cette offre.

Ils ont donc convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 Objet

La présente convention a pour objet de fixer les droits et obligations de l'ANWB et du Camping dans le cadre de la mise en ligne de l'offre d'emplacements et/ou d'hébergements sur le site anwb.nl, ou tout autre site néerlandophone partenaire ou affilié, actuel ou futur.

Article 2 Obligations du Camping

- 2.1. Le Camping fournit à l'ANWB les informations requises à la mise en ligne des prestations qu'il propose, à savoir, et sans que cette liste ne soit exhaustive :
 - tarifs et offres spéciales ;
 - disponibilités ;
 - conditions générales de vente, de réservation et d'annulation, de préférence en néerlandais, sinon en anglais ;
 - photos libres de droit ou dont l'usage est expressément autorisé.
- 2.2. Le Camping s'engage à mettre à jour aussi souvent que nécessaire l'ensemble des informations diffusées par l'ANWB.
- 2.3. Le Camping est seul responsable de toute inexactitude, erreur ou fausse information qu'il aurait communiquée à l'ANWB, via le système Secureholiday.net. En tant que de besoin, il garantit l'ANWB de toute action qui pourrait être engagée à son encontre à raison des informations erronées diffusées sur le site, et le cas échéant de toute condamnation prononcée à son encontre.
- 2.4. Le Camping garantit une réservation définitive après acceptation du paiement de l'acompte dans le cadre de la procédure du système Secureholiday.net.
- 2.5. Le Camping s'engage à traiter directement toutes les plaintes des clients qui auraient réservé par l'intermédiaire du site de l'ANWB, sans intervention de l'ANWB.
- 2.6. Le Camping fournit une grille tarifaire à l'ANWB. Celle-ci doit être rigoureusement identique aux tarifs publics du Camping. Par exception à cette règle de portée générale, des offres spéciales pourront être proposées indépendamment des tarifs publics. Il est expressément précisé cependant que les offres spéciales inscrites sur les brochures papiers du Camping sont considérées comme des tarifs publics. Les offres spéciales confiées à anwb.nl en exclusivité s'entendent comme les moins chères du marché.
- 2.7. Le Camping fournit également des informations concernant son établissement en plus des données spécifiques aux emplacements et hébergements locatifs. Le Camping reconnaît expressément à l'ANWB le droit d'utiliser ces informations pour présenter le Camping sur le site de anwb.nl. L'ANWB est libre, sauf abus de droit, de la présentation du Camping qu'elle réalise.

Article 3 Obligations d'ANWB

- 3.1. L'ANWB s'engage à utiliser sur son site les données fournies par le Camping sur les emplacements et les hébergements locatifs. Il est à cet égard expressément précisé que les données ne seront publiées que lorsqu'elles seront complètes (descriptif, tarifs, réservation et présentation du Camping). L'ANWB est expressément autorisée par le Camping à mettre en ligne ses tarifs.
- 3.2. L'ANWB s'engage à mettre en ligne les mises à jour fournies par le Camping.

Article 4 Suspension des données

L'ANWB est libre de suspendre du site anwb.nl un Camping sans mise en demeure préalable. L'ANWB en informera le Camping. Cette suspension, qui pourra être momentanée ou définitive, pourra être décidée en

cas de violation d'une quelconque clause de la présente convention, et notamment sans que cette liste ne soit exhaustive :

- non paiement des factures émises par l'ANWB dans le délai imposé ;
- défaut de mises à jour ;
- refus fréquents de réservation, défaut dans les réservations réalisées, ou annulation frauduleuse de réservation ;
- plaintes de consommateurs.

Article 5 Conditions de facturation et de règlement

- 5.1. Il est expressément convenu entre les parties que le Camping versera à l'ANWB une commission représentant 10% du chiffre d'affaires TTC réalisés par les réservations en ligne sur le site anwb.nl et tout site affilié ou partenaire. La facture sera hors taxe dans la mesure où le Camping fournira son numéro de TVA intracommunautaire. Ce chiffre d'affaires est le chiffre d'affaires total, y compris les options ne concernant pas l'hébergement (vélos, demi-pension, etc.).
- 5.2. L'ANWB émettra au plus une facture mensuelle au Camping, sur la base des séjours effectivement commencés. Le règlement interviendra à 30 jours de la date d'émission de la facture, selon l'un des modes suivants : virement bancaire, sous mention du numéro de la facture, du IBAN et du BIC, prélèvement automatique auprès d'un compte bancaire néerlandais, ou prélèvement automatique en France. Le paiement par chèques n'est pas accepté.
- 5.3. Le Camping sera recevable à contester les factures émises par ANWB dans un délai de 10 jours à compter de leur réception. Au-delà, elles sont réputées acceptées. Le règlement de la part non contestée devra néanmoins avoir lieu dans le délai fixé à l'article 5.2.

Article 6 Annulation – No-shows – Départs anticipés

- 6.1. En cas d'annulation, le Camping informera l'ANWB au travers du système Secureholiday.net. La déduction sera calculée sur le séjour total si l'acompte est remboursé au client. Dans le cas où l'acompte est conservé par le Camping, la commission sera facturée sur l'acompte.
- 6.2. En cas de no-show ou départ anticipé, la commission due à l'ANWB sera recalculée en fonction de la partie effectivement versée par le client.
- 6.3. Si nécessaire, la régularisation des factures émises interviendra sur la facture suivante.

Article 7 Résiliation

Ce contrat est résiliable par le Camping comme par l'ANWB par simple courrier.

Article 8 La marque ANWB

La marque 'ANWB' appartient à l'ANWB et a été déposée au Bureau Bénélux des Marques à La Haye et ne peut pas être utilisée sans autorisation expresse et préalable de l'ANWB.

Article 9 Droit

Les tribunaux néerlandais seront compétents en cas de litige.

Données du Camping :

Nom :

Adresse :

CP Ville :

Pays :

Personne autorisée à signer :

E-mail :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Le Camping _____ signe un contrat avec ANWB dans le domaine d'un système de réservation pour anwb.nl et accepte les conditions mentionnées ci-dessus.

Date :

Signature :

De la part de l'ANWB :



Hans PIJENBURG
ANWB Media